PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-DE-FIGUERY

Procès-verbal d'une séance ordinaire tenue le 9 septembre 2019, au 162 chemin des Prés, sous la présidence de monsieur le maire, Daniel Rose, et à laquelle sont présents les conseillers suivants et faisant quorum :

M. Pierre Barrette #1, Mme Diane Laverdière #2
M. Réal Nolet #3 Mme Thérèse Lemay #5

Mme Ghislaine Cossette #6

M. Mario Deschâtelets #4, absent

Mme Doris Bélanger, directrice générale et Secrétaire-trésorière, est aussi présente.

Ouverture de la séance à 19 h 32

2019-09-125 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Nolet, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Barrette et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

Adoptée

2019-09-126 <u>ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 19 AOÛT 2019</u>

Il est proposé par madame la conseillère Diane Laverdière, appuyé par madame la conseillère Ghislaine Cossette et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 19 août tel que déposé.

Adoptée

2019-09-127 SOUTIEN AUX DROITS DES MUNICIPALITÉS À LÉGIFÉRER SUR LEUR TERRITOIRE ET AIDE FINANCIÈRE POUR LA DÉFENSE DE LA MUNICIPALITÉ DE GRENVILLE-SUR-LA-ROUGE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge fait l'objet d'une poursuite record de 96 millions \$ en dommages et intérêts par la compagnie d'exploration minière de Vancouver; Canada Carbon, suite à l'application de sa réglementation et de l'adoption d'un règlement fondé sur le pouvoir de gestion de son territoire, du principe de précaution visant à protéger l'eau, l'environnement et la qualité de vie des citoyens;

CONSIDÉRANT QU'afin d'aider à financer ses frais de défense, d'expertise et de sensibilisation, la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge a lancé la campagne de socio-financement «Solidarité GSLR » (www.solidariteglsr.ca) avec l'objectif de recueillir 200 000 \$ en don et le soutien du plus grand nombre possible de municipalités au Québec;

CONSIDÉRANT QUE les dirigeants de Canada Carbon attaquent les décisions démocratiques qui relèvent du pouvoir exclusif du conseil municipal et de ses citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la poursuite de 96M\$ intentée par Canada Carbon représente un fardeau financier important pour les citoyens et un enjeu sans précédent et important pour tous les municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de la Paroisse de Saint-Marc-de-Figuery comprend les enjeux de ce dossier et désire appuyer cette campagne.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Thérèse Lemay, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Barrette et unanimement résolu de soutenir la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge dans le règlement du litige l'opposant à l'entreprise d'exploration minière Canada Carbon;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Réal Nolet, appuyé par madame la conseillère Diane Laverdière et résolu d'accorder une aide financière de 150,00 \$ à la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge afin de l'appuyer dans le cadre de sa campagne sensibilisation et de financement intitulées : « Solidarité GSLR ».

Adoptée

2019-09-128 <u>DÉROGATION MINEURE, 523 ROUTE 111</u>

Il est proposé par madame la conseillère Ghislaine Cossette, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Barrette, et unanimement résolu sous la recommandation du comité consultatif en urbanisme de permettre une hauteur totale pour le garage de 23' au lieu de 21' selon la norme.

Adoptée

2019-09-129 DÉROGATION MINEURE, 192 ROUTE DE L'HYDRO

Il est proposé par madame la conseillère Thérèse Lemay, appuyé par madame la conseillère Diane Laverdière, et unanimement résolu sous la recommandation du comité consultatif en urbanisme de refuser la demande pour l'implantation d'un garage de 50' x 50' (232 m²) avec une hauteur totale de 25' dont les murs seraient à 16' de haut. Les normes étant de 41' x 41' pour le garage avec des murs à 10'.

Adoptée

2019-09-130 <u>DÉROGATION MINEURE, 247 CHEMIN DES RIVERAINS</u>

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Barrette, appuyé par madame la conseillère Ghislaine Cossette, et unanimement résolu sous la recommandation du comité consultatif en urbanisme de refuser la demande pour réduire la marge de recul arrière à 10 m pour la construction d'un garage au lieu de 15 m selon la norme.

Adoptée

2019-09-131 <u>ENTENTE DE DÉNEIGEMENT ET NIVELAGE DU CHEMIN DU LITHIUM</u>

Il est proposé par madame la conseillère Thérèse Lemay, appuyé par monsieur le conseiller Réal Nolet et unanimement résolu de reconduire l'entente avec la Municipalité de La Corne pour le nivelage et le déneigement d'une section de 0,6 km du chemin du Lithium pour un montant de 2 748 \$ et d'autoriser la directrice-générale et secrétaire-trésorière madame Doris Bélanger à signer l'entente.

Adoptée

2019-09-132 RECHARGEMENT DE CONCASSÉ, ROUTE DU LITHIUM

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Nolet, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Barrette et unanimement résolu d'autoriser la directrice-générale Doris Bélanger à procéder à un rechargement de concassé sur la route du Lithium.

Adoptée

2019-09-133 <u>SOUMISSION POUR RÉPARATION DE PAVAGE, CHEMIN DE</u> LA PROMENADE

Il est proposé par madame la conseillère Ghislaine Cossette, appuyé par madame la conseillère Diane Laverdière et unanimement résolu d'octroyer le contrat pour une réparation de pavage, chemin de la Promenade à Pavage Abitibi au montant de 5 605,03 \$, incluant les taxes.

Adoptée

2019-09-133 <u>SOUMISSION MODIFIÉE POUR RÉPARATION DE PAVAGE,</u> CHEMIN DE L'ÉGLISE

Il est proposé par madame la conseillère Thérèse Lemay, appuyé par monsieur le conseiller Réal Nolet et unanimement résolu de modifier le contrat pour les réparations de pavage sur le chemin de l'Église octroyer précédemment à Pavage Abitibi au montant de 3 966,63 \$, incluant les taxes par le montant de 6 438,60 \$, taxes incluses étant donné le changement de dimension à paver.

Adoptée

2019-09-134 SOUMISSION POUR ENTRETIEN, CHEMIN DES PRÉS

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Barrette, appuyé par madame la conseillère Ghislaine Cossette et unanimement résolu d'octroyer le contrat pour le nettoyage des fossés et d'une réparation sur le chemin des Prés à Excavation Gilbert Sheehy inc. au montant de 1 322,21 \$, incluant les taxes.

Adoptée

2019-09-135 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL)

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 77 673\$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2019;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

POUR CES MOTIFS, sur une proposition de madame la conseillère Diane Laverdière, appuyé par monsieur le conseiller Réal Nolet, il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

Adoptée

2019-09-136 <u>AUTORISATION D'EMPRUNT TEMPORAIRE LIÉ AU</u> <u>RÈGLEMENT # 2019-257</u>

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Barrette, appuyé par madame la conseillère Thérèse Lemay et unanimement résolu de demander à la Caisse Desjardins d'Amos, un emprunt temporaire au montant de 140 383\$ tel que stipuler au règlement # 2019-257 afin de défrayer les coûts pour le site de valorisation des matières organiques. Le conseil désigne monsieur le maire Daniel Rose et madame la directrice générale et secrétaire-trésorière, Doris Bélanger, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette résolution.

Adoptée

2019-09-137 ADOPTION DES DÉPENSES

Il est proposé par madame la conseillère Ghislaine Cossette, appuyé par madame la conseillère Diane Laverdière et unanimement résolu d'adopter les dépenses du mois d'août 2019 et celles prévisibles de septembre 2019, en date de la séance du conseil.

Comptes fournisseurs payés en août 2019 pour un total de 239 085,66 \$ Versement par chèque C1900119, C1900124 à C1900136, et C1900138 à C1900142

Paiement en ligne sécurisée L1900049 à L1900053

Paiement par transfert électronique P1900156 à P1900183

Consulter la liste complète dans le journal Éveil campagnard de septembre 2019.

Comptes à payer en septembre 2019 en date du conseil pour un total de 105 006,03 $\mbox{\$}$

Salaires payés en août 2019

D1900166 à D1900190 pour un montant total de 13 905,17 \$.

Adoptée

2019-09-138 <u>LEVÉE</u>

À 20h35, il est proposé par monsieur le conseiller Réal Nolet, appuyé par madame la conseillère Thérèse Lemay et unanimement résolu que la séance soit, et est levée.

	Adoptée
Daniel Rose, maire	Doris Bélanger, directrice générale et Secrétaire-trésorière